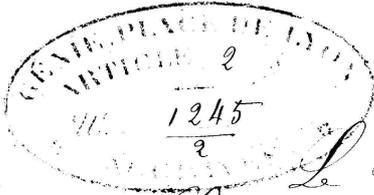


14^e Région
de Corps d'Armée



Lyon le 25 Mai 1883

Direction
du service du Génie

Le Général de Bussy Directeur
du Service du Génie de la 14^e Région, à
Monsieur le Colonel Directeur du Génie, à Lyon.

N^o 1556

Note de Service

au sujet de la répartition
du personnel de
la télégraphie M^{re}

À la date du 25 Mai, le Gouverneur écrit
ce qui suit :

En vue d'une réorganisation prochaine
du personnel de la télégraphie M^{re} de la
14^e Région, je vous serai obligé de vouloir
bien m'adresser, le plus tôt possible, un
état récapitulatif, par place, de tous les
postes télégraphiques à faire desservir, en
temps de guerre, dans la 14^e Région.

Cet état devra comprendre, non seu-
lement les postes déjà existants, mais encore
ceux dont la création est à prévoir, soit
dans les ouvrages en cours d'exécution, soit
dans les ouvrages en projet.

Vous voudrez bien y faire figurer égale-
ment les postes de télégraphie optique dont
l'établissement a été approuvé en principe,
par le Ministre et même ceux dont
l'utilité ressort simplement des études
entreprises jusqu'à ce jour.

Notifié à Monsieur le Colonel Directeur
du

du Génie à Lyon, qui voudra faire établir et
adresser le plus tôt possible l'Etat demande
ci-dessus.

Signé: de Bussy.

Pour copie conforme et notification
à Monsieur le Chef du Génie de Lyon
Lyon le 28 Mai 1883
Le Colonel Directeur du Génie.

A l'Allemagne

Lyon le 25 mai 1883

Le général de Bussy Directeur du Service du Génie de la 14° Région à Monsieur le Colonel Directeur du Génie à Lyon.

****Note de Service***

A la date du 25 Mai, le Gouverneur écrit ce qui suit :

En vue d'une réorganisation prochaine du personnel de la télégraphie Mr de la 14° Région, je vous serai obligé de vouloir bien m'adresser le plus tôt possible un état récapitulatif par place de tous les postes télégraphiques à faire desservir en temps de guerre dans la 14° Région.

Cet état devra comprendre non seulement les postes déjà existants mais encore ceux dont la création est à pouvoir, soit dans les ouvrages en cours de construction, soit dans les ouvrages en projet.

Vous voudrez bien y faire figurer également les postes télégraphie optique dont l'établissement a été approuvé en principe par le Ministre et même ceux dont l'utilité ressort simplement des études entreprises jusqu'à ce jour.

Notifié à Monsieur le Colonel Directeur du Génie à Lyon qui voudra faire établir et adresser le plus tôt possible l'état demandé ci-dessus.

Signé : de Bussy

*Pour copie conforme et notification à
Monsieur le Chef du Génie de Lyon
Lyon le 28 Mai 1883.*